

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE



Leur protocole d'accord initial, daté du 7 septembre 2016, venant à échéance, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont décidé de poursuivre leur collaboration par la voie d'un nouveau protocole d'accord remplaçant le protocole initial. Ce nouveau protocole d'accord, signé le 31 août 2018 pour une durée de cinq ans, étend leurs domaines de collaboration, avec la possibilité de mener des activités centrées sur les bonnes pratiques, les politiques et les évaluations économiques destinées à favoriser la qualité, l'efficacité et la portée des normes internationale.

Tous les accords de coopération entre l'OIE et les organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales non gouvernementales

ACTES OFFICIELS

► ACCORDS DE COOPÉRATION

Renouvellement du protocole d'accord entre l'OCDE et l'OIE

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France

Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int